

fet, ont toujours laissé aux différents locaux de leurs syndicats de fixer l'échelle des prix en tenant compte des conditions locales. Et c'est le bon sens même. Il n'est pas besoin d'un grand effort de raisonnement, par exemple, pour comprendre que la Compagnie Davie ne pourrait lutter avantageusement avec ses concurrents d'ailleurs qui ont à leurs portes le bois et l'acier, si elle devait payer sa main d'oeuvre aussi cher que les autres constructeurs qui obtiennent leur matière première à des conditions plus avantageuses.

Vraiment, on dirait que les meneurs de cette grève ont été payés par les compétiteurs de la Compagnie Davie pour ruiner l'industrie de Lauzon. En tout cas, on le voit, le premier motif invoqué pour légitimer cette grève est condamnable. Le second ne l'est pas moins.

La reconnaissance de l'Union

Les agents de l'Internationale auraient dû savoir — et ils le savaient, du reste — que la Compagnie Davie ne pouvait leur accorder la reconnaissance officielle de leur union. Et cela, à cause d'une raison très simple: Au moment de la grève, la Compagnie s'était engagée par contrat à n'employer, dans ses chantiers de Lauzon et de Québec, que des membres de l'Union nationale des Ouvriers de la Rive Sud. Vouloir la forcer à reconnaître la Fédération de Marine, c'était lui demander de considérer son contrat avec l'Union nationale comme un simple chiffon de papier et l'exposer, du reste, à subir une grève de la part de deux mille de ses employés qu'une telle mesure aurait molestés dans leurs droits acquis. Donc, cette grève a été déclarée pour de mauvaises raisons. Si elle avait réussi, l'injustice triomphait.

Morale utilitaire

Mais les questions de justice ne sont pas le fort des agents internationaux; ils se contentent d'examiner si leurs agissements leur sont ou non avantageux. C'est une morale facile — trop facile pour les catholiques. Et, pour le dire en passant, c'est précisément dans le but d'éclairer, là-dessus, la conscience